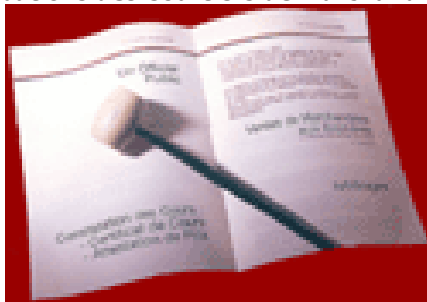


# VENTE aux ENCHERES PUBLIQUES

en vertu de la l'Art L 322- 8 du code commerce  
suivant les attributions des Courtiers de Marchandises Assermentés



## MARDI 30 MARS 2010 à 14H30

Lieu de vente :

**ZA GIROUFLAT**

**47200 MARMANDE**

*Tel sur Place : 06.09.71.78.74*

*FAX pour ORDRE d'ACHAT : 05.56.67.01.03*

**CATALOGUE**

**MARCHANDISES ET PRODUITS NEUFS  
ARBRES DE HAIES ET FRUITIERS – VIN**

**VENTE uniquement en LOT**

Photos disponibles sur notre site : [www.ventes-encheres.com](http://www.ventes-encheres.com)

\*\*\*\*\*

Frais de vente en sus : 17,94 % TTC pour le vin 15,825% TTC pour les arbres

TVA récupérable pour les assujettis

\*\*\*\*\*

Officier vendeur:

**Me Joël BARRA** Courtier de Marchandises Assermenté près la Cour d'Appel de Bordeaux  
Hôtel des Ventes des Graves à Portets (33640)

31, avenue du 8 mai 45 33640 PORTETS

Tél. 05.56.67.62.62 Fax. 05.56.67.01.03 Email : [hdv33@wanadoo.fr](mailto:hdv33@wanadoo.fr)

**EXPOSITION :**

**MARDI 30 MARS DE 10H00 à 12H00**

**Renseignements:**

**06.80.70.08.55 / 06.09.71.78.74**

## CLAUSES ET CONDITIONS DE LA VENTE

1. **Les différentes marchandises seront vendues aux enchères publiques, au plus offrant et au dernier enchérisseur, à prendre par les acquéreurs, à leurs frais, risques et périls, sur le lieu de la vente et en l'état où elles se trouvent et telles qu'elles se comportent. Les Quantités sont données à titre indicatif et non contractuel. Les différentes Marchandises sont visibles avant la vente, aussi les acquéreurs ne pourront-ils prétendre à aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.**
2. Les Enchères seront fixées au moment de la vente, des mises à prix pour tout ou partie des lots pourront être faites pendant les visites. L'officier vendeur se réserve la faculté de retirer de la vente les marchandises pour lesquelles les enchères seraient jugées insuffisantes. L'officier vendeur se réserve la faculté de diviser les lots, de les réunir, de les adjuger avec possibilité de multiple.
3. L'adjudicataire paiera comptant le prix principal de l'enchère majoré des frais mis à sa charge : Honoraires et TVA sur honoraires soit : 17,94 % TTC pour le vin et 15,825% TTC pour les arbres  
**Les enchères seront prononcées TTC avec TVA récupérable pour les assujettis.**
4. Les enchères ne seront reçues que si elles émanent de personnes capables et l'officier vendeur soussigné aura faculté d'apprécier les cas de folle enchère et procédera 3 jours après sommation sans formalité à la revente.
5. **Les adjudicataires, après entier paiement, devront procéder à l'enlèvement de leurs achats**

### **Enlèvement obligatoire à la fin de la vente pour les marchandises présentes sur place, pas de gardiennage**

### **Si marchandises sur désignation le jour d'enlèvement sera précisé avant la vente**

6. Les acquéreurs devront prévoir le matériel et la main d'œuvre nécessaire pour l'enlèvement des marchandises.
7. Paiement : Chèque bancaire (avec deux pièces d'identité), Chèque certifié, Lettre accreditive ou Espèces jusqu'à 1100 € (pour les professionnels C.E.E. et hors C.E.E. après vérification d'adresse dans leurs pays)
8. Paiement : Chèque bancaire (avec deux pièces d'identité), Chèque certifié, Lettre accreditive ou Espèces jusqu'à 3000 € (pour les particuliers C.E.E. et sans limite pour les acheteurs particuliers hors C.E.E. après vérification d'adresse dans leurs pays)
9. **Paiement : Pour les sommes importantes, obligation d'un chèque certifié ou d'une lettre accreditive, sans cette garantie bancaire la marchandise pourra être stockée à vos frais et ce, jusqu'à encaissement certain.**

**10. Exportation :** Le remboursement de la TVA ne pourra s'effectuer que si le bien est exporté dans un délai de 1 mois suivant la vente. Le chèque sera établi au nom de l'acheteur dans les 3 mois suivant la vente. (cf : 7<sup>ème</sup> Directive TVA applicable au 01.01.1995).

# VENTE aux ENCHERES PUBLIQUES

en vertu de la l'Art L 322- 8 du code commerce  
suivant les attributions des Courtiers de Marchandises Assermentés

Lieu de vente :

**ZA GIROUFLAT**

**47200 MARMANDE**

**MARDI 30 MARS 2010 à 14H 30**

**MARCHANDISES ET PRODUITS NEUFS**

**ARBRES DE HAIES ET FRUITIERS – VIN**

**Officier vendeur :** M<sup>o</sup> JOEL BARRA Courtier de Marchandises Assermenté près la Cour  
d'Appel de Bordeaux Hôtel des ventes des graves 31 Av. du 8 Mai 45 33640 PORTETS  
**Tel : 05.56.67.62.62 Fax : 05.56.67.01.03**

## ORDRE ACHAT

VENTE DU :	<b>MARDI 30 MARS 2010 à 14H 30</b>
NOM :	
ADRESSE :	
TEL :	

Je vous prie d'acheter à la vente mentionnée ci-dessus les numéros suivants aux limites indiquées **hors frais de vente et aux conditions habituelles de vente. Soit** 17,94 % TTC pour le vin 15,825% TTC pour les arbres

LOT NUMERO	DESIGNATION	LIMITE ENCHERE (hors frais)

Pour que nous puissions enchérir et prendre vos ordres en votre absence merci de nous laisser Photocopie de votre carte d'identité et un chèque signé ou chèque de banque au dessus de 1000€ à l'ordre de : ETUDE J. BARRA

Aux limites mentionnées ci-dessus viennent s'ajouter les frais de vente de 17,94 % TTC pour le vin et 15,825% TTC pour les arbres. TVA récupérable sur enchères et sur frais pour les acheteurs assujettis

**DATE :**

**SIGNATURE :**